

*Pauvres; sur les Mariages; sur la Naturalisation.* C'est encore une espèce de Devis général qu'imagine l'Auteur dans ces diverses parties de l'administration publique : nous ne pouvons recueillir tout ce qu'il propose d'intéressant : bornons-nous à quelques-unes de ses idées. Sur l'emploi des hommes, par exemple, il forme trois classes ; la première des Propriétaires de terres, des Laboureurs, des Manufacturiers & des Commerçans. Nul abus à craindre dans la multitude & dans les forces de ceux qui composeroient cette classe ; le travail, l'industrie, l'activité, en font le caractère particulier. Que de choses l'Auteur rassemble pour la protection, la liberté, l'aisance de ces précieux citoyens !

La seconde classe comprend le Clergé, les Troupes de terre & de mer, & les Gens de Loi. Ces hommes sont nécessaires ; mais la Société est intéressée à n'en conserver que le nombre proportionné au service & aux besoins de l'Etat : c'est-à-dire, qu'elle doit *se procurer l'exercice des Loix divines & humaines, & sa sûreté, aux moindres frais qu'il est possible.*

La troisième classe est composée des Rentiers, des gens sans profession, & des Mendians. Les premiers sont ordinairement des *Sujets inutiles dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui.* Sous le titre de *Gens sans profession*, on entend 1°. « Les Agioteurs, Entremetteurs, » Solliciteurs de procès, & autres gens vivans » d'industrie, c'est-à-dire, exerçant leur industrie, non à produire dans l'Etat une nouvelle » richesse, mais à faire passer à eux-mêmes la » richesse des autres. 2°. La multitude d'hommes que le luxe des riches, plutôt que leurs » besoins,